

APPEL À PROJET CONCERNANT L'ÎLOT LUCILE DU QUARTIER DE GOURNAY-LES-USINES – PROLONGATION JUSQU'AU 29 FÉVRIER

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a lancé en décembre dernier un appel à projet pour la gestion et l'occupation temporaire de l'îlot Lucile situé dans l'éco-quartier Gournay-les-Usines de Creil. Les associations et autres structures disposant d'une expérience dans le domaine artistique, l'animation, le développement social urbain, l'environnement ou l'économie circulaire sont invités ont jusqu'au 29 février 2020 pour transmettre leur dossier à l'ACSO.

Pour rappel, l'ancienne friche appelée Cour à DRO, ou Îlot Lucile-secteur OA4, est située rue des Usines. Elle a bénéficié de réaménagements depuis 2011 dans le cadre du projet de renouvellement urbain Gare Cœur d'Agglo comprenant l'extension de l'école, de la voirie, des aires de jeu et des logements sociaux notamment. Les opérations d'accession ne pouvant pas être commercialisées pour le moment sur la parcelle N°417, l'ACSO a décidé de mettre en place une stratégie d'attente avec une occupation temporaire et transitoire de cet espace.

Les enjeux de cette mise à disposition de 10 à 12 mois sont multiples : favoriser le lien social entre les habitants des nouveaux logements sociaux et les habitants de longue date, résidant principalement en zone pavillonnaire, mais également donner une fonction d'usage à des espaces délaissés et y éviter des usages illicites qui contribueraient à une dégradation du cadre de vie des habitants et nuiraient à la pérennité des investissements déjà réalisés.

Les projets d'occupation proposés peuvent porter sur des sujets aussi diversifiés que l'économie circulaire (réemploi, recyclage, éco-conception, échanges de savoirs et de savoir-faire par exemple), l'agriculture urbaine, le circuit court, l'environnement, la culture, les arts ou les sciences, les sports ou les loisirs par exemple.

Plusieurs acteurs étant présents, tels que les associations, la Maison de la Ville ou encore les écoles, leur consultation est nécessaire pour co-construire les propositions et concevoir un projet pouvant fédérer à l'échelle du quartier. Les candidats à l'appel à projet peuvent par ailleurs s'appuyer sur des projets déjà à l'étude sur le secteur comme les jardins potagers/partagés, une chorale au sein de l'école Gournay ou bien encore le travail scolaire sur les matériaux recyclés par exemple. Si le projet le nécessite, un raccordement à l'eau et à l'électricité provisoire est possible.

Enfin, le porteur de projet retenu devra présenter le projet et lancer l'action dans le cadre d'une réunion publique avec les habitants et les acteurs du quartier.

Le dossier et le cahier des charges sont disponibles en téléchargement sur www.creilsudoise.fr, rubrique « actualités » et doivent être transmis par voie postale ou par email – polville@creilsudoise.fr – au plus tard le 29 février 2020.

Pour la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise le développement des espaces urbains constitue un des piliers du Projet de Territoire. Ainsi, l'éco-quartier Gournay-les-Usines dont l'îlot Lucile fait partie, est un projet de renouvellement urbain intégré dans le projet Gare Cœur d'Agglo, un projet ambitieux couvrant un périmètre de 270 hectares et destiné à favoriser l'émergence d'un pôle économique et la création d'emplois rayonnant sur l'ensemble du territoire, à réintroduire la nature en ville et à créer des espaces publics structurants notamment.

CONTACTS PRESSE : 07-200210

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.